



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Règlement Communal d'urgence de circulation temporaire

Réaménagement de la traversée à Hobscheid - Limitation vitesse maximale à 30 km/h (Zone30)

Dans le cadre des travaux de réaménagement de la traversée (CR 106) à Hobscheid, le collège des bourgmestre et échevins, lors de sa séance du 28 mai 2019, a arrêté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1^{er} : A partir du jeudi, 30 mai 2019 et jusqu'à l'approbation de la modification afférente au règlement général de circulation de la commune par l'autorité supérieure, la vitesse maximale de circulation à Hobscheid est limitée à 30 km/h (Zone30) sur les tronçons suivants :
- Grand-Rue: depuis la hauteur de la maison no. 23 jusqu'à la hauteur de la maison no. 41A ;
 - rue d'Eischen: depuis son intersection avec la Grand-Rue jusqu'à la hauteur de la maison no. 3 ;
 - rue Tresch: depuis son intersection avec la Grand-Rue jusqu'à la hauteur de la maison no. 7.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 28 mai 2019.
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu